



Coup de pouce sur la rénovation énergétique

Grâce à l'opération Coup de pouce mise en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire, XLHabitat accélère le programme de réhabilitation thermique de son patrimoine.

Créé en 2005 pour réduire la consommation des énergies fossiles, le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) impose aux vendeurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie au bénéfice de leurs clients, qu'ils soient des particuliers, des collectivités ou des entreprises.

Pour répondre à cette obligation, les vendeurs d'énergie incitent notamment les bailleurs sociaux à réaliser des travaux d'efficacité énergétique (isolation des combles, remplacements des chaudières et des convecteurs électriques) en leur versant une prime « Coup de pouce ». Les travaux permettent aux vendeurs d'énergie de générer des certificats d'économies d'énergie, faisant la preuve des économies d'énergie réalisées.

8,5 M€ d'investissement et 5,6 M€ d'aide

En 2015, la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a introduit une nouvelle obligation (les CEE « précarité énergétique ») qui impose aux vendeurs d'énergie de faire faire des économies d'énergie aux ménages modestes et très modestes. Dans ce cadre, EDF a proposé aux bailleurs sociaux d'accélérer la rénovation énergétique de leur parc de logements par le biais d'opérations « Coup de pouce isolation » et « Coup de pouce chauffage ». Ainsi, en janvier 2020, XLHabitat a signé avec EDF une convention en faveur de la maîtrise d'énergie. Cette convention lui permettra de recevoir une aide d'environ 5,6 M€ qui viendra soutenir son investissement de 8,5 M€ et ainsi d'accélérer le programme de réhabilitation thermique de son patrimoine engagé déjà depuis plusieurs années.

« Ainsi, en janvier 2020, XLHabitat a signé avec EDF une convention en faveur de la maîtrise d'énergie. »

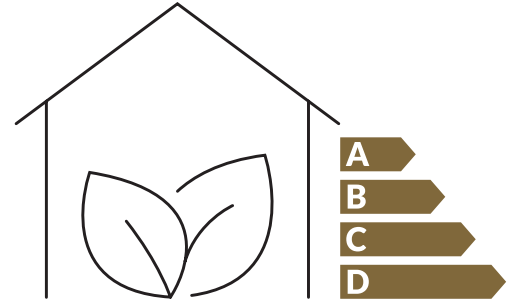


Les travaux ont commencé

Les travaux de rénovation énergétique ont commencé au mois d'août sur Dax et s'étaleront pour la majorité jusqu'à la fin d'année, avec un solde des travaux sur le 1^{er} trimestre 2021.

Chaque locataire concerné a reçu ou recevra un courrier d'XLHabitat, lui indiquant la date et la nature de l'intervention prévue dans son logement ou sa résidence. Ces travaux demandent une demi-journée ou une journée entière d'intervention par logement selon le caractère de l'intervention nécessaire (les travaux ne sont pas forcément les mêmes dans tous les logements). L'objectif est d'améliorer le confort de vie des locataires et de réduire leurs charges.





Remplacement de 13 225 convecteurs électriques

Les travaux prévoient le remplacement de 13 225 convecteurs électriques (100 € de prime par radiateur) dans 2 645 logements, ce qui représente 5 radiateurs par logement. Les appareils installés seront des émetteurs de chaleur électriques (radiateurs, panneaux rayonnants, etc.) qui bénéficient d'une régulation électronique. L'idéal pour économiser l'énergie sans souci, puisque tout est automatique ! Au total, les travaux représentent 75 573 tonnes de CO2 évité.

« L'objectif est d'améliorer le confort de vie des locataires et de réduire leurs charges. »

Isolation de 215 000 m² de combles

Les travaux prévoient l'isolation des combles dans 5 042 logements, soit 2 434 logements collectifs et 2 608 logements individuels, ce qui représente un volume total de 215 000 m² d'isolation. Il faut savoir que 30%* de la chaleur d'un logement part par le toit et les combles si son isolation est mauvaise. Une bonne isolation des combles et de la toiture permet donc de maintenir cette chaleur à l'intérieur, de réduire les besoins en chauffage et de faire des économies d'énergie.

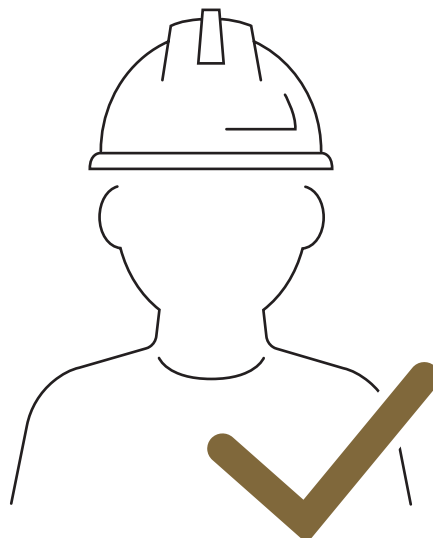


Remplacement de 594 chaudières

Au total, 594 chaudières gaz (chaudières classiques ou basse température) seront remplacées par des chaudières à condensation à haute performance énergétique, d'un coût de 1 152 €/chaudière environ. Ce type de chaudières permet de réaliser jusqu'à 40 %* d'économies de chauffage en brûlant non seulement le combustible (gaz, bois...) mais aussi l'énergie présente dans la vapeur des gaz de combustion. Elles consomment donc moins d'énergie... et rejettent moins de CO2 !



« Au total, les travaux représentent 75 573 tonnes de CO2 évité. »



* Source ADEME